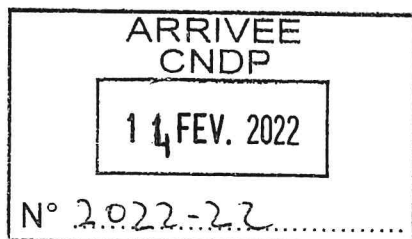


Le Premier Ministre



Paris, le 11 FEB. 2022

Madame la Présidente,

Par courrier du 21 décembre 2021, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les modalités de participation du public à la décision sur le programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires en France annoncé par le Président de la République le 19 novembre 2021.

Ce programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires est susceptible de s'appuyer sur la technologie EPR, actuellement disponible et optimisée par EDF depuis 2015 dans une nouvelle version, dite EPR2. EDF envisage de structurer un tel programme de construction par paires de réacteurs.

Le Gouvernement entend laisser toute sa place à la participation du public pour préparer ce projet structurant pour l'avenir énergétique de notre pays, s'agissant tant de la place de la production d'électricité nucléaire dans le système énergétique que de sa traduction industrielle. L'organisation des débats doit permettre d'aborder les grands enjeux de la politique énergétique et ceux qui concernent spécifiquement le programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires, en cohérence avec les responsabilités respectives de l'Etat et des industriels.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé, conformément à l'échange que vous avez eu avec la ministre de la transition écologique qui m'en a fait la synthèse, de prendre l'initiative d'une large concertation nationale sur le système énergétique de demain, intégrant son volet électrique, qui s'ouvrira dès la fin du printemps 2022. Cette concertation sera un temps fort de la préparation de la stratégie française pour l'énergie et le climat et du projet de loi de programmation sur ce sujet, qui a vocation à être adopté à l'été 2023. Les enjeux relatifs au mix électrique, replacés dans le contexte de l'urgence climatique et de la politique énergétique au sens le plus complet, y seront abordés sur le fond et pourront être éclairés par des une analyse approfondie de scénarios contrastés, permise par des travaux d'expertises récents conduits par RTE et l'Agence internationale de l'énergie. Pour conduire cette concertation, le Gouvernement sollicitera l'appui de la Commission nationale du débat public (CNDP) à travers une mission de conseil.

L'entreprise EDF pour sa part saisirait la CNDP, conjointement avec RTE (au titre des questions de raccordement électrique), en tant que maître d'ouvrage du programme industriel qu'elle envisage et chef de file de la filière nucléaire française.

.../...

Madame Chantal JOUANNO
Présidente
Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Une articulation pourrait être ménagée entre ces deux processus de participation du public, afin que les principaux axes de discussion dégagés par le premier puissent nourrir le second, avec par exemple des réunions communes.

Je souhaite que l'organisation et les moyens retenus pour la concertation nationale sur le système énergétique de demain assurent une grande visibilité aux questions appelées à être débattues et permettent une large mobilisation de nos concitoyens, dans toute leur pluralité et leur diversité.

Je suis particulièrement attaché à l'exigence de clarté qui doit présider à l'organisation de tels moments de concertation essentiels à la vie de notre démocratie. Je sais pouvoir compter sur l'implication de la Commission que vous présidez pour favoriser une collaboration efficace et confiante entre les différents acteurs qui y participent.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean CASTEX